



LA REDEVANCE INCITATIVE

Mise en place en **janvier 2011**

Actualités

- La mise en place de la zone test a pour objectif d'évaluer le nouveau dispositif technique et de permettre aux habitants d'expérimenter ce nouveau système de collecte.
- Les emplacements des conteneurs ont été définis par la Communauté de Communes et les communes de manière à les intégrer autant que possible aux divers trajets de la vie quotidienne et éviter ainsi les déplacements spécifiques.
- Faites attention à bien choisir votre forfait en fonction de votre production réelle de poubelles ! Un forfait trop petit n'est pas toujours économique.
- L'objectif de ce dispositif est de réduire les tonnages d'ordures ménagères résiduelles par le renforcement du tri sélectif et la responsabilisation de chacun.

Sommaire

Actualités	P.1
Facturation	P.2
Infos techniques et pratiques	P.3
Vos questions ? Nos réponses	P.4



CE QUI A CHANGÉ

- **25 points regroupement implantés sur les 4 communes avec généralement sur tous les points : un conteneur pour les ordures ménagères résiduelles, un conteneur pour les papiers, un conteneur pour les emballages et un conteneur pour le verre.**
- **Facturation établie en fonction du volume (sac limité à 30 l pour les particuliers) et du nombre de dépôts.**
- **A partir du 1^{er} janvier, le camion ne passera plus devant votre porte !**

DATES CLÉS

15 décembre 2010

Démarrage de la zone test

1^{er} janvier 2011

Mise en place effective sur les 4 communes :

Cernay, Orbec,

Saint-Martin-de Bienfaite-La Cressonnière et La Vespière

Facturation

Une facture établie en fonction de ma production d'ordures ménagères résiduelles.

Avec la mise en place de la redevance incitative, votre facture se décompose en 2 parties :

- Une **PART FIXE** correspondant à l'**abonnement** au service obligatoire
- Une **PART VARIABLE** dépendant uniquement du nombre de sacs déposés.

Vous avez une réelle influence sur le montant final de votre facture ! La preuve :

En comparant 2 familles de 4 personnes aux comportements opposés concernant la gestion des déchets, vous pouvez vous rendre compte de l'influence que vous pouvez avoir sur votre facture :

La famille A

Trié systématiquement tous ses papiers, son verre et ses emballages

Composte ses déchets de cuisine et de jardin

Se rend régulièrement à la déchetterie

Ne dépose qu'un seul sac par semaine dans le conteneur OM

En choisissant le Forfait n°2, la famille A paiera 120 €.



La famille B

Ne trie pas ses papiers, ni son verre ni ses emballages

Ne composte pas ses déchets de cuisine et de jardin

Ne se rend que rarement à la déchetterie

Dépose 4 sacs par semaine contenant en plus des ordures ménagères des déchets pouvant être triés ou compostés

En choisissant le Forfait n°2, la famille B paiera 335.80 €. Elle a donc intérêt à choisir le Forfait n°4 !

TARIFS DE LA REDEVANCE INCITATIVE

PART FIXE				PART VARIABLE			
Forfait*	Abonnement		Nb sacs/levées compris dans le forfait	1 ^{ère} Part variable : Prix du sac suivant		2 nd Part variable : Prix du sac majoré	
1	90,00 €	30 L	26	27 à 52	1,00 €	À partir du 53 ^{ème}	1,50 €
2	120,00 €	30 L	52	53 à 78	0,80 €	À partir du 79 ^{ème}	1,50 €
3	150,00 €	30 L	78	79 à 104	0,50 €	À partir du 105 ^{ème}	1,50 €
4	180,00 €	30 L	104	105 à 156	0,30 €	À partir du 157 ^{ème}	1,50 €
5	400,00 €	50 L	260	261 à 494	0,50 €	À partir du 495 ^{ème}	4,00 €
Gros Producteur	500,00 €	2000 L	12 levées	50 € /levée			

***Le choix de votre forfait se fera lors de la remise de la clé**

Infos techniques et pratiques

La nouvelle collecte se fera exclusivement aux points de regroupement créés dans chaque commune.

ORBEC

- Rue des Canadiens
- Rue du Point du Jour
- Rue des Capucins
- Rue Léon Mézières
- Rue des Frères Bigot
- Parking DIA
- Station d'épuration
- Rue Grande
- Place Joffre
- Rue de l'Aigle
- Rue Croix aux Lyonnais
- Rue C.A Motte
- Déchetterie

LA VESPIÈRE

- Parking Carrefour Market
- Lotissement du Canteloup
- Parking cimetièrre de La Vespière
- La Sevrals
- Avenue du Bois

SAINT-MARTIN-DE-BIENFAITE

- Parking salle des fêtes
- Le Bourg - École
- La Cressonnière
- Le Calvaire
- Le Fossard

CERNAY

- Place de l'Église

CONTENEURS POUR LES PROFESSIONNELS

- Parking DIA
- Parvis de l'Église à Orbec
- Parking Carrefour Market à La Vespière
- Z.A. de la Gare à Orbec
- Déchetterie

Dates de distribution des clés

La distribution des clés se fera dans chaque commune avec une démonstration de l'utilisation de la clé sur un conteneur.

ORBEC

Mercredi 24 novembre de 14h à 18h au Foyer-Bar du Centre culturel

Mercredi 8 décembre de 9h à 17h au Foyer-Bar du Centre culturel

Lundi 13 décembre de 14h à 18h au Foyer-Bar du Centre culturel

CERNAY

Jeuđi 25 novembre de 15h à 18h à la mairie de Cernay

Jeuđi 9 décembre de 15h à 18h à la mairie de Cernay

SAINT-MARTIN-DE-BIENFAITE

Vendredi 26 novembre de 15h à 18h à la mairie de Saint-Martin-de-Bienfaite

Mardi 7 décembre de 15h à 18h à la mairie de Saint-Martin-de-Bienfaite

LA VESPIÈRE

Lundi 29 novembre de 14h à 18h à la mairie de La Vespière

Mercredi 15 décembre de 14h à 18h à la mairie de La Vespière



Si vous ne pouvez pas venir récupérer votre clé à ces dates, veuillez vous présenter à la Communauté de Communes au 13, rue de Geôle à Orbec du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30

Nos réponses aux questions que vous vous posez encore

Comment composter ses déchets de cuisine quand on n'a pas de jardin ?

30% des déchets présents dans les ordures ménagères résiduelles sont compostables ! La Communauté de Communes vous accompagne dans la gestion de vos déchets avec la mise en place d'une opération de réutilisation du compost. Alors si vous n'avez pas de jardin ou si vous habitez en habitat collectif, n'hésitez pas à nous contacter. Et pour ceux qui ont un jardin, nous vous rappelons que vous pouvez dès à présent acheter votre composteur à la Communauté de Communes

(modèle 600 litres
bois à 25 euros)

**Pour les professionnels
qui auraient des questions
sur le traitement de déchets
spécifiques, n'hésitez pas
à nous contacter**

RAPPEL Le brûlage des déchets est interdit !

...Mais surtout il est dangereux pour votre santé car les fumées qui s'en dégagent sont nocives et productrices de grande quantité de CO₂ !

Comment s'effectue la comptabilisation des dépôts ?

C'est l'ouverture du tambour qui déclenche la comptabilisation. Si vous avez inséré 3 fois la clé et déclenché qu'une seule ouverture du tambour, 1 seul dépôt sera comptabilisé et facturé ! Nous vous rappelons que lors de l'ouverture du tambour, vous ne pouvez déposer qu'un seul sac de 30 litres.

Et les assistantes maternelles ?

La Communauté de Communes a travaillé avec le relais des assistantes maternelles d'Orbec afin de trouver une solution pour que leur activité professionnelle ne les pénalise pas dans la gestion de leurs déchets. La quantité de déchets par un enfant et le coût que cela représente pour les éliminer ont été estimés. Ce montant pourra donc être intégré à la prestation des assistantes maternelles et ainsi refacturé aux parents dans les charges d'entretien

La Communauté de Communes et le SICDOM vous aide à diminuer le volume de vos poubelles !

Un mémotri vous sera distribué prochainement pour vous aider à mieux trier !



Un doute, une question, un interlocuteur...



CONTACT

Communauté de Communes du Pays de l'Orbiquet
13 rue de Geôle • 14290 ORBEC • Tél. : 02 31 31 05 96 • cdcpc@cdcpc.fr • www.cdcpc.fr